

## **Orientations budgétaires**

### **séance du Conseil Municipal du**

### **30 mars 2026**

Le présent document vise à informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la commune, à débattre des choix stratégiques ( investissement et fiscalité), **à améliorer la transparence vis-à-vis des citoyens et à préparer le vote du budget 2026.**

Il paraît important de rappeler quelques règles. Le budget principal de la commune et les budgets annexes doivent être construits en reprenant les résultats de l'année précédente.

L'application des règles de la comptabilité publique conduit à isoler dans des budgets séparés la gestion du camping et du service de l'eau.

L'ensemble des comptes de l'année précédente pour le budget municipal et ont été examinés par les services de la direction des finances publiques (DGFIP) et après correction, ont été validés sans observation ni réserve.

Cette validation autorise le conseil municipal à prendre des décisions de report sur les comptes de l'exercice 2026 des différents budgets.

#### **I) Budget principal : Le vote du compte administratif 2025 et le report des résultats sur le budget 2026 :**

##### **A) Budget principal de la commune : Résultat 2025**

|            |                      |
|------------|----------------------|
| Recettes   | 1 661 227,04 €       |
| Dépenses   | 1 316 488,04 €       |
| (Excédent) | <b>+344 739,00 €</b> |

##### **II – Section d'investissement :**

|           |                      |
|-----------|----------------------|
| Recettes  | 420 799,46 €         |
| Dépenses  | 549 419,57 €         |
| (Déficit) | <b>-128 620,11 €</b> |

L'excédent global à reporter s'établit à **216 118,89 €** et il est proposé qu'il soit , conformément aux règles applicables en la matière, affecté à la section fonctionnement de l'exercice 2026.

**Le conseil municipal est invité à procéder par vote à la validation du comptes administratif et au report de crédits comme proposé ci-dessous.**

## **II) Le vote de la fiscalité locale :**

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des contribuables saint martinois.

En effet, la situation financière permet de maintenir à même hauteur que l'année précédente les taux d'imposition.

C'est ainsi qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter les taux de fiscalité locale dans les conditions suivantes :

### **I) Taxe d'habitation : (TH)**

|          |                 |
|----------|-----------------|
| Base     | 305 856 €       |
| Taux     | 12,49 %         |
| Produits | <b>38 201 €</b> |

### **II) Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

|                                                                                      |                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Base                                                                                 | 845 251 €        |
| Taux                                                                                 | 42,64 %          |
| Produit après effet<br>de coefficient correcteur de<br>99 287€ et lissage pour 164 € | <b>261 292 €</b> |

### **III) Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :**

|          |                 |
|----------|-----------------|
| Base     | 91 813,00 €     |
| Taux     | 94,22 %         |
| Produits | <b>86 506 €</b> |

A ces montants s'ajouteront les produits fiscaux prévisionnels suivants :

- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux : **139 €**
- Taxe sur les pylônes électriques : **39 962 €**

**Le conseil municipal est invité à se prononcer sur des taux et des montants de fiscalité d'un montant total de :**

**426 100 €**

Ces dispositions étant adoptées, le conseil municipal est invité à adopter, pour 2025 le budget principal de la commune.

### **III) : Le vote du budget principal chapitre par chapitre :**

#### **A) Le fonctionnement :**

##### **1) Les recettes attendues : 1 642 218 €**

|                                                                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 002 : reprise du résultat 2025 :                                                                                                   | 216 118 € |
| 70 : Produits , services, et ventes :<br>Il s'agit des concessions au cimetière,<br>de recettes de cantines et autres produits ... | 85 000 €  |
| 73 : Impôts et taxes : ( Com Com )                                                                                                 | 130 000 € |
| 731 :Fiscalité locale :                                                                                                            | 426 100 € |
| 74 : Dotations et participations : ( Etat )                                                                                        | 395 000 € |
| 75 : Autres produits de gestion courantes ( loyers...)                                                                             | 295 000€  |
| : Atténuation charges ( salaires budgets annexes )                                                                                 | 95 000 €  |

##### **2) Les dépenses : 1 348 000 €**

|                                                                                                                                                                                          |                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>011 : charges à caractère général :</b><br>( électricité , fournitures, petits travaux d'entretien, taxes foncières, téléphonie...)                                                   | <b>473 000 €</b> |
| <b>012 : charges de personnel :</b><br>( titulaires : 220 000 € , non titulaires : 205 000 € , Urssaf : 125 000 €...)                                                                    | <b>730 000 €</b> |
| <b>65 : Autres charges de gestion courante</b><br>( indemnités des élus : 30 000€, service incendie : 35 000€, subventions aux associations : 30 000€ <b>dont caisse des écoles...</b> ) | <b>130 000 €</b> |
| <b>66 : Charges financières :</b><br>(intérêts de la dette)                                                                                                                              | <b>15 000 €</b>  |

Ce budget permet les orientations stratégiques suivantes :

- maintenir le niveau des emplois c'est-à-dire la capacité de la commune de fournir des services à la population. La mairie emploie actuellement 11 titulaires et 8 contractuels. Les personnels de la Marpa sont quant à eux rémunérés sur le budget du CCAS,
- soutenir plus fortement la vie associative et festive afin de contribuer à l'animation de la commune attendue par les habitants. Le crédit à ce titre est en forte augmentation par rapport aux années précédentes . (+ 15 000 €)
- conforter l'action éducative pour les plus jeunes : **5 000€ pour la médiathèque et 2 000€ pour le TAP.**

**Conformément aux règles comptables en vigueur l'excédent de fonctionnement peut être reporté sur la section d'investissement pour un montant de 294 218 €.**

**Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point par un vote.**

**Points d'attention :**

Cette situation excédentaire est conjoncturelle et liée notamment à une exécution du budget 2025 où les réalisations ont été moindres que les prévisions. De plus, la correction d'une erreur d'imputation budgétaire de la vente de terrains ( Isotoner ) viendra impacter négativement les résultats comptables de l'année 2026.

L'attention des conseillers municipaux est attirée sur le fait qu'afin de maintenir cette situation favorable au plan financier une forte maîtrise des dépenses devra marquer l'exercice 2026.

C'est ainsi que, sous le pilotage du maire assisté de Marylène Anquetil , les adjoints qui recevront la notification du budget dont ils auront la charge devront veiller à rechercher toutes les économies possibles passant par exemple par la renégociation des contrats, la mise en concurrence lors des achats...

Un suivi budgétaire par 12 eme sera effectué pour contrôler tous dérapages. Nous verrons aussi , en cours d'année , si les moyens à disposition permettront la mise en place d'un contrôle de gestion alors même que l'équipe administrative de la mairie compte un effectif très faible soit un agent d'accueil et une secrétaire de mairie appelée à travailler sur tous les sujets de la vie quotidienne de la mairie.

**B) La section d'investissement : Les projets pouvant être réalisés :**

Ce programme d'investissement ( hors aménagement du bourg et micro crèche ) pourra être financé par le virement de la section de fonctionnement ( principe d' autofinancement )  
Des subventions d'investissement compléteront le financement de la section d'investissement pour faire face à l'aménagement du bourg ( travaux de surface ) et de la construction de la micro crèche.

La rénovation du bâtiment du périscolaire pourra être lancée lorsque toutes les subventions attendues seront obtenues. La décision du Conseil départemental est attendue

**I) Les recettes : 1 224 367 €**

|                                                                                                                                              |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| 21 : virement de la section de fonctionnement :                                                                                              | <b>294 218 €</b> |
| 22 : subventions obtenues pour la conduite de 2 opérations engagées et à achever à savoir l'aménagement du centre bourg et la micro crèche : |                  |
| - Région : aménagement du centre bourg                                                                                                       | 280 079 €        |
| - Etat : aménagement du centre bourg                                                                                                         | 75 231 €         |
| - Conseil départemental                                                                                                                      | 40 000 €         |
| - Etat : micro crèche                                                                                                                        | 49 309 €         |
| - CD : micro- crèche                                                                                                                         | 82 530 €         |
| - Com Com pays Salers – Fonds de concours                                                                                                    | 60 000 €         |
| - CAF et MSA (travaux)                                                                                                                       | 204 000 €        |
| - CAF (mobilier)                                                                                                                             | 39 000 €         |
| 23 : Vente immobilier                                                                                                                        | 50 000 €         |
| Remboursement TVA                                                                                                                            | 50 000 €         |

**II) Les dépenses : 1 224 367€**

**2031 : Crédits d'études : 35 000€** se décomposant  
comme suit

|                                                                |          |
|----------------------------------------------------------------|----------|
| - Réalisation de DPE dans les logements communaux              | 10 000 € |
| - Maîtrise d'œuvre pour rénovation de logements                | 10 000 € |
| - Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la<br>Maison de santé | 5 000 €  |
| - réalisation d'un schéma immobilier communal                  | 10 000 € |
| - programmation travaux voirie (Michel Ouvrier)                | 0 €      |

**20 : Echéance de prêt : 98 570 €**

**23 : Travaux : 974 000€** se décomposant  
comme suit

|                                            |           |
|--------------------------------------------|-----------|
| - Aménagement du bourg                     |           |
| - Micro-crèche                             | 459 000 € |
| - Réinstallation de France-services        | 270 000 € |
| - Rénovation de logements dont gendarmerie | 5 000 €   |
|                                            | 50 000    |

|                                                                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - Rénovation-Entretien de bâtiments communaux<br>(aménagement local des cantonniers...)                   | 50 000 € |
| - Travaux sur bâtiments communaux<br>(Marpa et Maison de santé notamment)                                 | 90 000 € |
| - Rénovation des installations du terrain de sport et<br>réinstallation provisoire du local des chasseurs | 30 000 € |
| - Panneaux d'information et de communication municipale                                                   | 20 000 € |

- **27 : La Frip'O Thé** : ( si acquisition immédiate )

Emprunt restant dû : **31 606€**

020 : réserve pour dépenses imprévues :

**85 191€**

Rappel : 1 224 367€ = 35 000€+ 98 570€+ 974 000€ +31 606€ +85 191€

**La réserve pour dépenses imprévues est constituée pour faire face à des aléas de chantier malheureusement souvent rencontrés**

**Si elle n'est pas utilisée en cours d'année, elle pourra être mobilisée par le conseil municipal :**

**- soit pour financer des projets en 2027 comme par exemple la réfection de la toiture de l'ancien internat dans l'hypothèse de l'obtention de l'ensemble des subventions attendues.**

**- soit pour désendetter la commune. L'option de désendettement de la commune devra être examinée avec attention et prioritairement.**

***Le budget communal 2026 en quelques chiffres :***

*Recettes de fonctionnement :* 1 642 218€

*Charges de fonctionnement :* 1 348 000€

***Résultat comptable ( épargne  
permettant d'investir ) :*** 294 218€

X

*Encours de la dette ( total des  
emprunts)* 1 096 440€

***Capacité de désendettement :*** 85 191 €  
(voir réserve pour imprévus)